

Contre la hausse des prix de l'énergie



UN BOUCLIER ÉNERGIE

DOSSIER DE PRESSE - FÉVRIER 2022

EN FRANCE, 5,6 MILLIONS DE MÉNAGES vivent en situation de précarité énergétique dans des logements aux mauvaises performances thermiques, impossibles à chauffer. Avec la flambée des prix de l'énergie, la situation va s'aggraver encore et encore. Beaucoup d'autres familles, déjà fragilisées par la crise économique et sanitaire, vont connaître le même sort. C'est pourquoi nous devons agir sans tarder : le prochain mandat présidentiel est un moment décisif pour se doter d'un véritable Bouclier Énergie, solide et protecteur.

réseau
action
climat
france



Secours
Catholique
Caritas France

Schneider
Electric
Fondation

effy

CLER RÉSEAU
POUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

FÉDÉRATION
SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Life Is On | Schneider
Electric

UNE PROPOSITION DE L'INITIATIVE RÉNOVONS

UN BOUCLIER ÉNERGIE

POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE



LA CRISE ÉNERGÉTIQUE MONDIALE – demande accrue, difficultés d’approvisionnements, hausse des prix – frappe notre pays de plein fouet. En janvier 2022, les prix de l’énergie continuent de croître, estime l’Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). En un an, le tarif du gaz a bondi de 41 %, tandis que celui de l’électricité a augmenté de 3 %. Depuis

octobre 2021, en conséquence, les dépenses mensuelles des Français dédiées à l’énergie ont augmenté d’un peu plus de 40 euros en moyenne par ménage (dont 20 euros destinés au carburant).

Les solutions mises en œuvre par les pouvoirs publics ne sont pas à la hauteur de l’urgence sociale qui s’installe : les 150 euros moyens du chèque énergie (aide financière débloquée au printemps 2021 par le gouvernement) sont insuffisants pour aider vraiment les plus démunis. Quant à la rénovation énergétique, elle progresse trop lentement et ne permet pas de baisser les consommations énergétiques des ménages pour les protéger durablement, et les rendre moins dépendants des prix variables de l’énergie.

Accélérer les rénovations performantes est pourtant la meilleure protection possible face à ces futures variations. Considérés comme des passoires énergétiques, les logements aux

étiquettes énergie F ou G sont vétustes, mal isolés, impossibles à chauffer. Il faut les cibler dans le cadre d’un vaste plan de décarbonation du parc de logements français. Un véritable projet de société qu’il faut placer au cœur du prochain mandat présidentiel !

DÉFINITION

LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE DÉSIGNE LA DIFFICULTÉ, VOIRE L’INCAPACITÉ À POUVOIR CHAUFFER CORRECTEMENT SON LOGEMENT À UN COÛT ACCEPTABLE. INSPIRÉ DU TRAVAIL MENÉ PAR LES BRITANNIQUES DEPUIS 20 ANS, LE CONCEPT DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE A ÉMERGÉ LENTEMENT EN FRANCE GRÂCE AU TRAVAIL DES ASSOCIATIONS.

LES CHIFFRES DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Plus de **12 millions** de personnes sont en situation de précarité énergétique

SOIT PARCE QU'ELLES CONSACRENT PLUS DE 10 % DE LEURS REVENUS AUX DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES DESTINÉES À LEUR LOGEMENT, SOIT PARCE QU'ELLES DÉCLARENT ÉPROUVER UNE SENSATION DE FROID LIÉE À UN ÉQUIPEMENT DE CHAUFFAGE DÉFAILLANT OU À UNE MAUVAISE ISOLATION.

1 habitant sur 5 en France est concerné

PARMI LES 4 MILLIONS DE PERSONNES QUI DÉCLARENT AVOIR FROID CHEZ ELLES, **QUATRE SUR CINQ SONT DES LOCATAIRES.**

33 %

DES RÉSIDENCES PRINCIPALES DU PARC PRIVÉ EN FRANCE MÉTROPOLITAINE SONT DES PASSOIRS ÉNERGÉTIQUES CAR ELLES ONT UNE ÉTIQUETTE ÉNERGIE F OU G.

7,4 millions

DE LOGEMENTS DU PARC RÉSIDENTIEL PRIVÉ FRANÇAIS SONT CONCERNÉS.

15 %

DES COPROPRIÉTÉS FRANÇAISES SONT EN GRANDE FRAGILITÉ, SOIT PRÈS DE **100 000 COPROPRIÉTÉS** ET PLUS D'UN MILLION DE LOGEMENTS.



LE BOUCLIER ÉNERGIE

EN BREF



UNE RÉPONSE ADAPTÉE

Les mesures que nous proposons sont cohérentes les unes avec les autres, progressives dans le temps, alignées sur des objectifs de diminution de la précarité énergétique en France, de consommation énergétique des logements et de baisse durable des émissions de gaz à effet de serre.

PLUSIEURS NIVEAUX D'ACTION

Certaines mesures peuvent être prises très vite pour répondre à des situations de précarité énergétique qui ne peuvent plus durer. D'autres mesures doivent être mises en place de manière concertée afin d'inciter les propriétaires de logements à en améliorer le confort, et à en faire baisser les besoins en énergie.

LA MOBILISATION DE TOUS LES ACTEURS

Des mesures particulières doivent aussi être prises pour inciter les acteurs de l'offre, entreprises de travaux et de matériaux, à améliorer leurs capacités à réaliser des rénovations performantes pour contribuer pleinement à la diminution de la précarité énergétique et à la baisse des consommations dans les logements.

AVEC LE BOUCLIER ÉNERGIE RÉPONDRE À L'URGENCE SOCIALE

➤ RÉHAUSSER LE MONTANT DU CHÈQUE ÉNERGIE

Pour aider les ménages à payer leurs factures, la mesure d'urgence proposée par le Bouclier Énergie consiste à réhausser le montant du chèque énergie, l'aide financière débloquée par l'État et reçue en décembre 2021 par 38 millions de personnes. Ce montant est tout à fait dérisoire pour permettre aux ménages en grandes difficultés de se chauffer correctement. Pour cette raison, la priorité est d'instaurer un chèque énergie de 700 euros pour 3,5 millions de ménages et d'indexer cette aide sur les prix réels de l'énergie pour amortir efficacement les augmentations futures des prix.

➤ INTERDIRE LES COUPURES D'ÉLECTRICITÉ

Nous demandons la mise en place, pour tous les fournisseurs, d'une interdiction des coupures d'électricité afin d'instaurer un service minimum autour de 1 000 watts, qui permet de maintenir un frigo et des lumières allumés, de pouvoir télétravailler et permettre aux enfants de faire leurs devoirs par exemple. Cette mesure, déjà pratiquée par certains fournisseurs, améliore la vie des personnes touchées, et facilite les discussions avec les fournisseurs à propos des factures impayées.



JEAN MERCKAERT

Directeur action & plaidoyer
Secours Catholique/Caritas France

“ LES MESURES DÉJÀ PRISES PAR LE GOUVERNEMENT SONT INSUFFISANTES et ne permettent pas d'aider durablement les personnes les plus en difficultés. Nous soutenons la mise en place d'un Bouclier Énergie pour améliorer la vie des familles ou des retraités qui renoncent à se chauffer, qui vivent à 10 ou 12° Celsius, qui n'invitent plus d'amis chez eux, qui ont des problèmes de santé, qui angoissent de ne pas pouvoir payer leurs factures...”

➤ INTERDIRE LA MISE EN LOCATION DES PASSOIRES ÉNERGÉTIQUES

Il est grand temps d'opérationnaliser les décisions d'interdiction de location des passoires énergétiques prises dans le cadre de la loi Climat et résilience. Cela passe notamment par la promotion large d'aides financières importantes et l'accompagnement à disposition des propriétaires bailleurs ; et la précision du rôle et des moyens dont vont disposer les Caisses d'allocations familiales pour renforcer leurs actions de médiation entre propriétaires et locataires, dans l'intérêt de tous.

➤ ABONDER LE FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT

Il faut abonder les Fonds de Solidarité Logement et leur permettre d'accroître leurs rôles dans le financement du reste à charge des travaux pour les ménages en précarité énergétique pour lesquels il n'y a pas d'autre solution. Comme le prévoit un décret de 2008, ces fonds doivent être abondés par tous les fournisseurs d'énergie. Ces derniers doivent également nommer des correspondants « solidarité – précarité » afin que les services sociaux et les associations d'usagers puissent disposer d'interlocuteurs dédiés et identifiés sur le terrain. ●



JEAN-BAPTISTE LEBRUN

Directeur du CLER

Réseau pour la transition énergétique

“ *ALLER VERS L'OBLIGATION DE RÉNOVATION DES LOGEMENTS, en passant par l'interdiction de mettre en location les passoires énergétiques, n'est pas une contrainte de plus. Avec un accompagnement adapté de l'État, c'est au contraire une opportunité de bâtir ensemble une société plus égalitaire, et prête à affronter les prochaines crises mondiales, en particulier celle du réchauffement climatique.*”

AVEC LE BOUCLIER ÉNERGIE

ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

➤ **IMPLÉMENTER UNE LOI DE PROGRAMMATION POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**

Le Bouclier Énergie propose de mettre en place et suivre une loi de programmation pluriannuelle pour la rénovation énergétique des bâtiments, qui regroupera l'ensemble des dispositifs budgétaires, les moyens réglementaires, fiscaux et financiers adaptés et prévoira leur évolution pour une période de cinq ans. Cette loi s'intégrera dans le processus de la Programmation pluriannuelle de l'énergie.

➤ **PROPOSER DES AIDES ADAPTÉES À CHAQUE SITUATION**

Les aides à la rénovation énergétique doivent être calibrées de manière à atteindre en priorité le niveau Bâtiment basse consommation (BBC), ou *a minima* un niveau de rénovation énergétique performante tel que défini par la loi Climat et résilience, pour toutes les rénovations, en une fois ou par étapes. Les aides doivent être également calibrées en fonction de la situation économique du bénéficiaire, de manière à prendre en charge 100 % du coût des travaux quand c'est nécessaire.

➤ **ACCOMPAGNER LES MÉNAGES**

Il faut lier de manière obligatoire les aides publiques à un accompagnement public ou privé adapté, pour les rénovations performantes dans un premier temps, avec un conseil neutre, financé jusqu'à 100 % pour les ménages les plus modestes en situation de précarité énergétique.

➤ **REPÉRER LES MÉNAGES EN PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE**

Sur tous les territoires, les dispositifs « aller vers » doivent être systématisés : ils permettent de détecter les ménages vivant dans des passoires énergétiques grâce aux méthodologies du programme Slime (Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie) qui associe les Centres communaux d'action sociale et les collectivités locales dans ce repérage. Pour multiplier les visites à domicile, il faut renforcer les moyens humains des structures de terrain.

➤ FORMER LES ARTISANS À LA RÉNOVATION

L'offre de travaux doit satisfaire les besoins des ménages du point de vue de la qualité des travaux réalisés et de la performance globale des logements rénovés. Une formation accrue des professionnels du bâtiment est indispensable pour anticiper l'augmentation de la demande et modifier profondément le niveau de performance énergétique du logement et son confort, dans l'objectif de ne pas dégrader l'ambition visée par les aides publiques. La même logique doit prévaloir pour renforcer les capacités d'accompagnement des acteurs du conseil à la rénovation énergétique, en assurant un financement et une formation pérenne des conseillers.

➤ ALLER VERS L'OBLIGATION DE RÉNOVATION

Il est temps d'annoncer et préparer une obligation de rénovation des logements à l'horizon 2030, en commençant par les cas de mutations des passoires énergétiques – leur vente ou leur mise en location – et en profitant, dans les copropriétés, de l'opportunité des ravalements de façade pour embarquer des travaux de rénovation énergétique. Cette obligation, plus éloignée dans le temps, envoie un signal précoce sur l'importance pour les propriétaires, et pour l'ensemble de la société, des effets positifs de la rénovation des logements sur le maintien d'un patrimoine immobilier en bon état, sur la santé des occupants et sur l'amélioration du climat. ●



HÉLÈNE MACELA-GOUIN

Vice-Présidente de la stratégie
Schneider Electric France

“ NOUS SOUTENONS LE BOUCLIER ÉNERGIE pour accélérer le rythme des rénovations en France. Les bénéfices de la rénovation énergétique sont multiples en termes de santé, de bien-être dans le logement et d'emplois. Il n'y a plus une minute à perdre pour agir !”

LE COÛT ET LES BÉNÉFICES DU BOUCLIER ÉNERGIE

POUR UN INVESTISSEMENT PUBLIC DE **63 MILLIARDS D'EUROS**,
SOIT 3,2 MILLIARDS D'EUROS PAR AN EN MOYENNE SUR LA PÉRIODE 2020-2040 :

LA RÉNOVATION
DES 7 MILLIONS
DE **PASSOIRES
ÉNERGÉTIQUES**
POURRAIT
PERMETTRE
D'ÉCONOMISER



700 millions d'euros pour le système de soins, dont 614 millions d'euros pour la Sécurité sociale.

10,8 milliards d'euros sur la facture énergétique des ménages, soit 1100 euros en moyenne par ménage et par an.

14,67 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par an à partir de 2040, soit l'équivalent de 17 % des émissions actuelles du secteur résidentiel et tertiaire.

2,06 milliards d'euros sur la facture énergétique de la France à partir de 2040.

105 TWh d'économies annuelles d'énergie primaire à partir de 2040, soit 14 % de la consommation du secteur résidentiel tertiaire.

SOURCE : Initiative Rénovons



À PROPOS :

Depuis 2016, l'Initiative « **Rénovons !** » allie des forces vives de la société civile engagées en France en faveur de l'efficacité énergétique et la rénovation énergétique des logements. La coalition fait connaître auprès des décideurs et du grand public les conditions nécessaires et les solutions existantes qui conduiront à massifier les rénovations performantes et ainsi lutter contre la précarité énergétique. Dans **un Scénario publié en 2017 et actualisé en 2020**, elle promeut l'intérêt de l'investissement public en faveur de l'efficacité énergétique, sur les plans économique, social, environnemental, sanitaire, et de la mise en sécurité des logements.



CONTACTS :

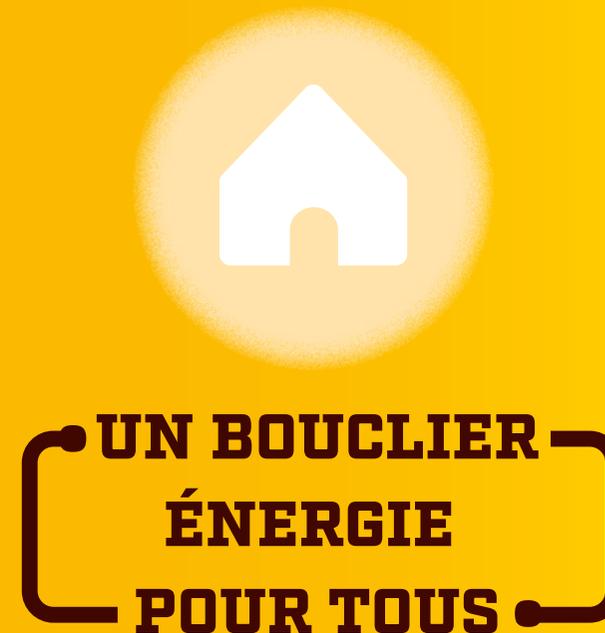
DANYEL DUBREUIL

Coordinateur de l'Initiative Rénovons !
danyel.dubreuil@renovons.org
06 72 62 67 24

FLORENCE LIMOUSIN ROSENFELD

Agence Verbatim
florencerosenfeld@agenceverbatim.com
06 07 01 65 65

MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE :



EN SAVOIR PLUS : WWW.RENOVONS.ORG